

jours durer. En 1864, des divisions parmi les Canadiens et l'esprit d'antagonisme entre la population du Haut-Canada et celle du Bas-Canada rendirent impossible le fonctionnement de l'Acte d'Union de 1840, et nécessitèrent un changement dans la Constitution.

Confédération de quatre Provinces.—Les bases d'une nouvelle Constitution furent préparées à Québec, par les délégués de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord.

La Confédération, ou Puissance du Canada, fut inaugurée le 1er juillet 1867. Elle fut d'abord composée de la Province de Québec (Bas-Canada), de la Province d'Ontario (Haut-Canada), du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Elle s'est depuis augmentée de Manitoba, en 1870; de la Colombie anglaise, en 1871, et de l'Île du Prince-Édouard, en 1873.

Gouverneurs.—Depuis la Confédération, l'Angleterre a été représentée dans la Puissance par trois gouverneurs: Lord Monck, qui inaugura le nouveau régime; Sir John Young, qui a été élevé à la pairie sous le nom de lord Lisgar, et lord Dufferin, qui depuis 1872 tient les rênes de l'administration. Les deux premiers, en retournant en Angleterre, ont emporté avec eux l'estime et les regrets de tous les Canadiens. Lord Dufferin, homme instruit et aimable, a été reçu avec enthousiasme dans toutes les villes qu'il a visitées. Il a partout donné des preuves évidentes qu'il veut être le protecteur des sciences et des lettres.

Lieutenants-Gouverneurs.—La Province de Québec compte, depuis la Confédération, deux Lieutenants-gouverneurs: Sir N.-F. Belleau de 1867 à 1873, et l'honorable R.-É. Caron.

CO
 I
 mu
 vern
 en l
 en l
 mèn
 I
 crai
 inju
 conc
 de s
 I
 de l'
 mod
 I
 paix
 sulta
 de fe
 jeun
 du p
 ou ca
 mer
 F
 rés,
 défen
 des r
 périt
 très-
 N
 périt
 couv
 fer et
 entre
 factu
 vrent
 et les
 et des
 C
 Très-